



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de l'Ariège**

Foix, le 4 juin 2025

Le Chef de service

à

Communauté de Communes du Pays de Tarascon
Monsieur le Président
Monsieur Philippe PUJOL
16 place Jean Jaurès
09400 Tarascon-sur-Ariège

Affaire suivie par :
Nicolas COQUILLAS / Ingénieur du patrimoine
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.36.21
Courriel : udap.ariège@culture.gouv.fr

Objet : projet de modification simplifiée numéro 7 du PLU de Tarascon-sur-Ariège
Réf. : NC N°46

Monsieur le Président,

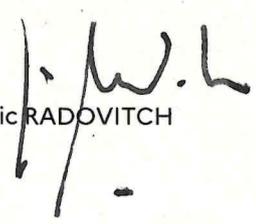
Vous avez bien voulu me demander mon avis concernant le projet de modification simplifiée numéro 7 du PLU de Tarascon-sur-Ariège. Ce projet vise l'extension mesurée de la zone UAcc.

Le site de la modification se situe dans le périmètre de servitude des abords de la Tour Saint Michel, l'église Notre Dame de la Daurade et de la maison Jehan Séré, monuments historiques.

Le projet de restaurant – parcelle A 938 – est connu de l'UDAP de l'Ariège. Il a fait l'objet d'un accompagnement sur avant-projet et de deux demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme.

Après étude du dossier, j'ai l'honneur de vous faire part de mon **avis favorable**.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.


Eric RADOVITCH

Copie : DDT Ariège : juliette.filleau@ariège.gouv.fr